

5 A
Société par actions simplifiée
au capital de 93 000 euros
Siège social : 17 Rue Godeau, 28100 DREUX
822 426 979 RCS CHARTRES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 janvier,
A 14 heures,

Monsieur Philippe TOLLEMER,
demeurant 17, Rue Godeau, 28100 DREUX,

Associé unique de la société 5 A,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Alexis TOLLEMER
Né à FONTAINEBLEAU le 29 décembre 1998
De nationalité française
Demeurant 9 Rue du Docteur Calmette, 28500 VERNOUILLET.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alexis TOLLEMER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alexis TOLLEMER aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

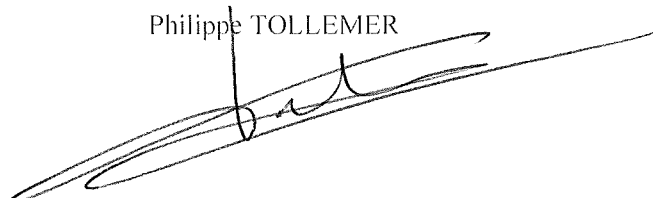
Monsieur Alexis TOLLEMER ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Philippe TOLLEMER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Tollemer', written over a horizontal line.